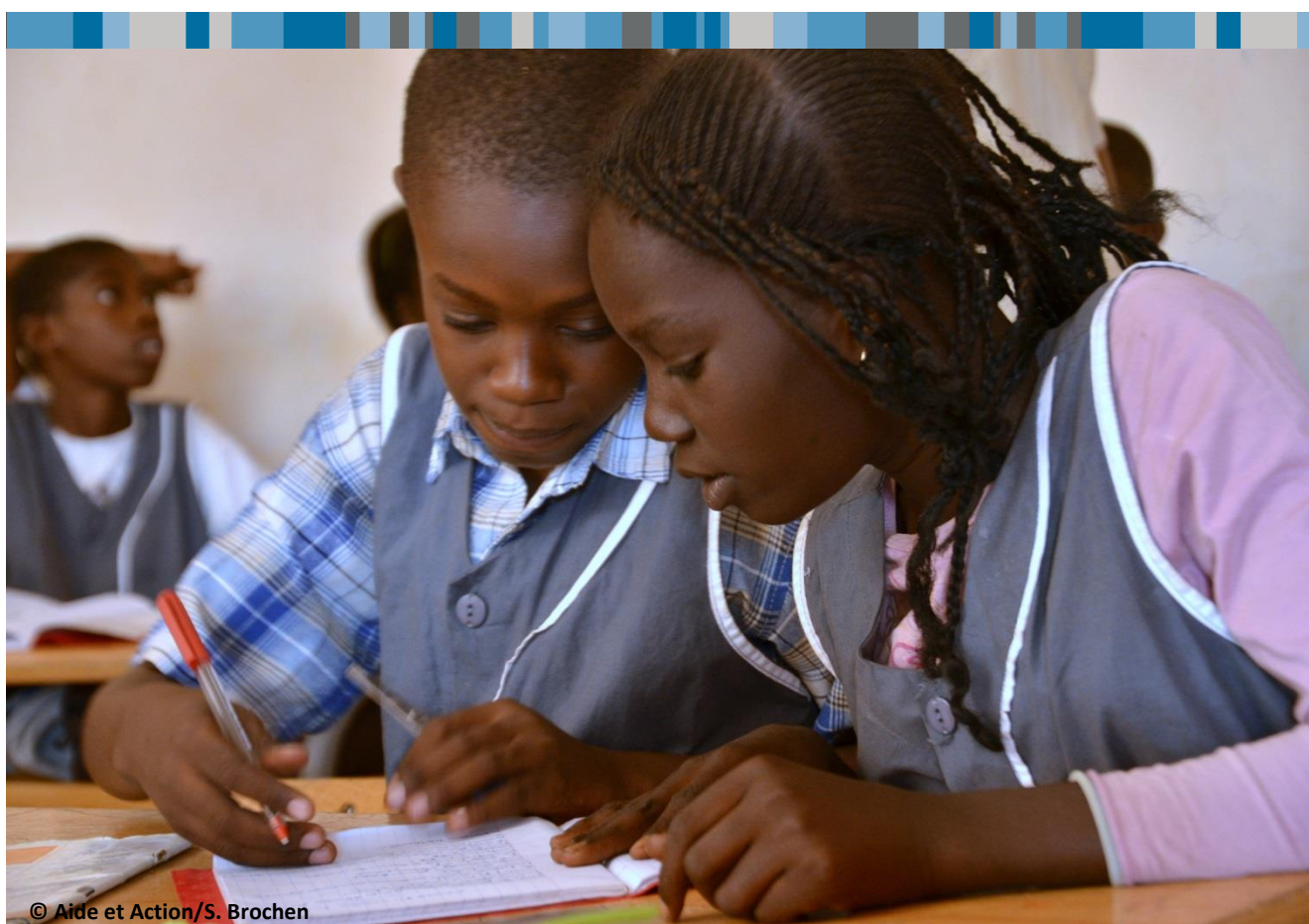




L'ACTION EXTERIEURE DE LA FRANCE POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT - 2017-2021



© Aide et Action/S. Brochen

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

2017



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : L'APPROCHE FRANCAISE DES ENJEUX D'EDUCATION, DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'INSERTION	4
1.1. Des progrès incontestables mais des défis immenses à relever	4
1.1.1. De réels progrès mais des défis systémiques persistants	4
1.1.2. Nouveaux enjeux et opportunités dans le cadre de l'Agenda 2030	5
1.2. Investir dans l'éducation, la formation professionnelle et l'insertion vers l'emploi : quelle vision à long terme ?	7
1.2.1. Une vision française de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes	7
1.2.2. Principes directeurs	7
1.3. L'action de la France	9
1.3.1. Une action globale soutenue par des avantages comparatifs	9
1.3.2. Un engagement renouvelé en faveur de l'éducation, de la formation et de l'insertion vers l'emploi	11
 CHAPITRE 2 – OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DE LA FRANCE POUR L'EDUCATION DE BASE	14
2.1. Contribuer à étendre l'accès à l'éducation primaire et jusqu'à l'éducation secondaire	14
2.1.1. Actions	14
2.1.2. Moyens de mise en œuvre	14
2.1.3. Indicateurs de performance	15
2.2. Améliorer la qualité des apprentissages pour le 21ème siècle	15
2.2.1. Actions	15
2.2.2. Moyens de mise en œuvre	16
2.2.3. Indicateurs de performance	16
2.3. Renforcer la gouvernance de l'éducation pour des systèmes efficaces	17
2.3.1. Actions	17
2.3.2. Moyens de mise en œuvre	18
2.3.3. Indicateurs de performance	18
 CHAPITRE 3 - OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DE LA FRANCE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION DANS L'EMPLOI	19
3.1. Soutenir l'opérationnalisation de politiques publiques de formation professionnelle axées sur un pilotage de l'offre par la demande	19
3.1.1. Actions	19
3.1.2. Moyens de mise en œuvre	20
3.1.3. Indicateurs de performance	21



3.2. Promouvoir un enseignement supérieur contribuant au continuum formation-recherche-innovation21

3.2.1. Actions22

3.2.2. Moyens de mise en œuvre22

3.2.3. Indicateurs de performance23

3.3. Accompagner les processus d'accès et de maintien dans l'emploi et de mobilité sur le marché du travail 23

3.3.1. Actions23

3.3.2. Moyens de mise en œuvre24

3.3.3. Indicateurs de performance24

MECANISME DE SUIVI ET DE REDEVABILITE25

CHAPITRE 1 : L'APPROCHE FRANCAISE DES ENJEUX D'EDUCATION, DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'INSERTION

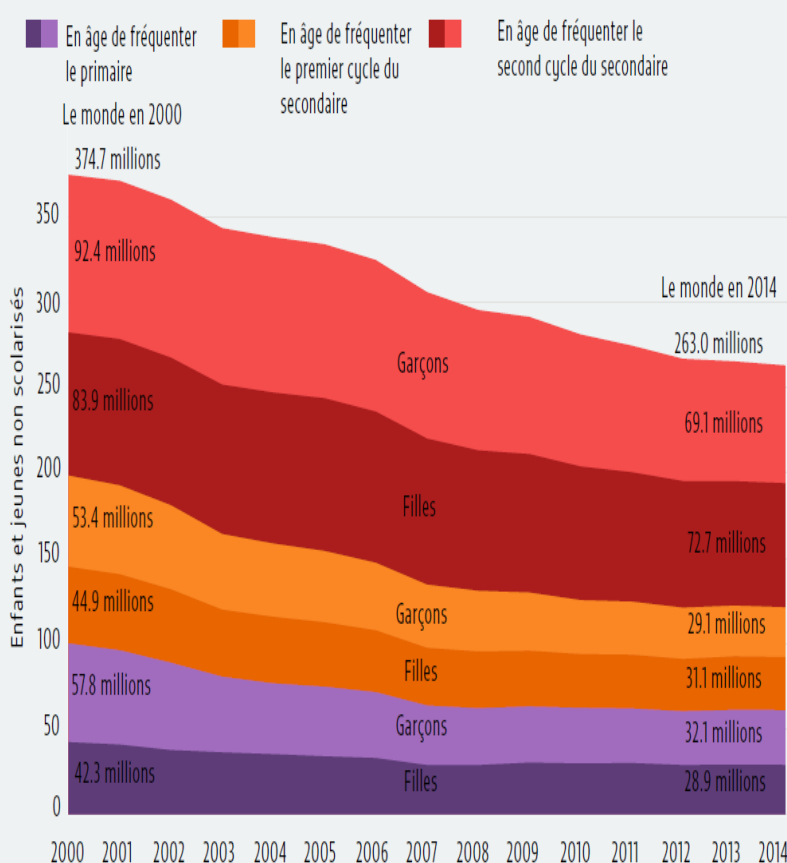
1.1. Des progrès incontestables mais des défis immenses à relever

1.1.1. De réels progrès mais des défis systémiques persistants

Le nombre d'enfants et d'adolescents sachant lire, écrire et compter n'a jamais été aussi important : depuis 2000, le nombre d'enfants non scolarisés dans l'enseignement primaire a été divisé par deux ; la parité dans l'enseignement primaire est atteinte dans deux tiers des pays ; l'accès à l'enseignement secondaire a globalement progressé, les taux d'abandon et de redoublement diminuentⁱ. Dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne par exemple, près de 80% des enfants accèdent désormais à l'éducation primaire, contre seulement 50% en 1990. Des défis **systémiques persistent cependant** :

- **Accès et équité.** 263 millions d'enfants et d'adolescents sont privés d'éducation primaire et secondaireⁱⁱ, majoritairement en Afrique subsaharienneⁱⁱⁱ. L'enseignement technique et la formation professionnelle n'absorbent globalement en moyenne qu'un quart des effectifs de l'enseignement secondaire. Les enfants et les adolescents issus des familles les plus pauvres et les filles continuent de faire face à des obstacles structurels (manque de femmes enseignantes, éloignement de l'école par rapport au domicile, insécurité, etc.).
- **Efficacité.** En Afrique subsaharienne, sur 100 enfants d'âge primaire, seuls 80 accèdent à l'éducation et seuls 16 achèvent un cycle complet d'études primaires en maîtrisant les compétences fondamentales. En matière de formation professionnelle, l'inadéquation quantitative et qualitative entre l'offre et les besoins du marché de l'emploi pèse sur l'attractivité des systèmes de formation et les perspectives d'insertion des jeunes.
- **Qualité.** 250 millions d'enfants et d'adolescents ne savent ni lire ni écrire même après avoir passé 4 ans à l'école, soit 129Mds\$ investis chaque année à perte^{iv}.
- **Financement.** Les dépenses publiques en faveur de l'éducation ont globalement progressé en termes absolus mais restent insuffisantes pour élargir à court terme l'accès à l'éducation et à la formation et en améliorer la qualité. La mobilisation des ressources domestiques et l'optimisation de leur allocation demeurent, en lien avec le financement international du secteur, un défi majeur pour les pays les plus pauvres.
- **Résilience.** Les faiblesses des systèmes éducatifs ne permettent pas de développer des réponses adaptées aux situations de fragilité, de crise et/ou

Nombre mondial d'enfants et de jeunes non scolarisés, 2000-2014



Source : base de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO



d'urgence. L'éducation et la formation sont pourtant des facteurs centraux pour atténuer les vulnérabilités et forger la résilience des individus et des systèmes, et développer les capacités d'anticipation et d'adaptation aux changements démographiques, sociaux, technologiques, politiques.

- **Gouvernance.** L'implication croissante des acteurs privés présente des formes, des opportunités et défis divers. Qu'il s'agisse du développement d'offres privées d'éducation (écoles communautaires, à bas coût ou haut de gamme) ou de partenariats public-privé (centres sectoriels de formation incluant les entreprises et/ou les branches professionnelles), elle implique un renforcement accru des capacités de régulation des Etats.

1.1.2. Nouveaux enjeux et opportunités dans le cadre de l'Agenda 2030

Les projections démographiques montrent une croissance rapide du nombre de jeunes à éduquer, à former et à insérer au cours des 30 prochaines années, principalement sur le continent africain qui abritera d'ici 2100 près de la moitié des jeunes de moins de 18 ans^v.

En Afrique subsaharienne par exemple 330 millions de jeunes arriveront sur le marché du travail d'ici 2030.

Les pays de la Méditerranée connaissent également des transitions majeures en termes de développement économique et social, notamment au regard du poids démographique des jeunes et de leur insertion professionnelle. Dans ces pays, l'accès à une éducation et une formation de qualité en adéquation avec les perspectives d'insertion socio-professionnelle participe à la lutte contre les inégalités et l'exclusion. Dans les pays connaissant un vieillissement rapide de la population, l'accès des jeunes à un emploi de qualité reste un facteur d'autonomie et d'émancipation et un vecteur de relations intergénérationnelles apaisées.

Si l'insertion socio-professionnelle des jeunes ne saurait certes répondre seule aux risques de déstabilisation que connaissent en particulier les pays les plus fragiles, la lutte contre toutes les formes d'exclusion économique, sociale et politique et la prévention des vulnérabilités restent toutefois au cœur d'une réponse structurelle et intégrée de prévention de l'extrémisme violent.

La résilience des sociétés repose sur un corps social éduqué, intégré, adhérant à un projet collectif. L'éducation et la formation participent sur tous les territoires à la nécessité d'ouverture à l'autre, au développement d'une citoyenneté mondiale et à la compréhension du monde global contemporain.

Éduquer les futurs citoyens, favoriser des parcours de formation réussis et contribuer à l'insertion sociale et économique des jeunes apparaît comme une impérieuse responsabilité pour prévenir et affronter les tensions traversant les sociétés, au Nord comme au Sud. C'est également une condition nécessaire pour tirer parti des transformations économiques et technologiques que connaissent les pays en développement.

Les défis de la croissance démographique

Les dynamiques démographiques à l'échelle mondiale et nationale – croissance démographique rapide, urbanisation, migration – continuent de dessiner les principaux enjeux du développement durable.

Selon les projections des Nations unies, la population mondiale pourrait connaître un **accroissement de plus d'un milliard d'individus d'ici 2030**. L'essentiel de cette augmentation de la population mondiale peut être attribuée à une liste réduite de pays à fécondité élevée, principalement situés en Afrique.

Cette croissance démographique a un impact sur les capacités d'accueil des systèmes d'éducation et de formation. Dans le monde, **près de 620 millions d'enfants d'âge primaire de plus devront être scolarisés d'ici 2030** nécessitant le recrutement de 15 millions d'enseignants.

Dans le secteur de l'emploi, ce sont un milliard de personnes qui entreront sur le marché de l'emploi et l'économie mondiale devra créer cinq millions d'emplois par mois pour simplement maintenir les taux d'emploi à leur niveau actuel.

Répondre aux besoins du marché de l'emploi nécessitera d'accroître significativement les capacités d'accueil des systèmes de formation professionnelle, y compris la formation professionnelle supérieure. En Afrique subsaharienne, les capacités d'accueil dans l'enseignement supérieur devront être doublées tous les 12 ans.



Transformer ces mutations en potentiel de développement et appuyer l'émergence d'une croissance économique durable, responsable et partagée à travers l'appui à la compétitivité des entreprises nécessite de renforcer les dispositifs de formation et d'insertion, notamment dans des secteurs de l'économie présentant un fort potentiel – électricité, numérique, filières de transformation agricole ou encore numérique – tout en répondant à une forte demande sociale d'inclusion.

L'adoption de l'Agenda 2030 consacre ainsi le rôle central du **droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie comme un objectif (ODD4) et comme une stratégie** pour en atteindre d'autres relatifs à la réduction de la pauvreté (ODD1), à l'égalité entre les sexes (ODD5), à l'emploi (ODD8), à la réduction des inégalités (ODD 10) et à la lutte contre le changement climatique (ODD13) du nouvel agenda du développement durable^{vi}, en intégrant **les nouveaux enjeux émergents liés à la formation tout au long de la vie** et en élargissant le champ thématique et géographique couvert.

Si ce nouveau cadre est conceptuellement et stratégiquement moins spécifique, il replace cependant la construction et l'agrément de lignes directrices communes au cœur des enjeux internationaux pour appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques d'éducation, de formation et d'insertion, dans le respect des principes d'efficacité de l'aide.

Enfin, il intègre les enjeux liés à la prise en compte de **l'éducation dans les situations d'urgence et de crise prolongée**. Alors qu'un tiers des enfants privés d'éducation vit dans un pays en conflit et que 75 millions voient leurs conditions d'éducation affectées, en particulier les filles qui courent 2,5 fois plus de risques que les garçons d'être exclues, l'ampleur et les implications de ce phénomène nécessitent de renforcer les cadres d'analyse, l'expertise et l'articulation des enjeux urgence-développement pour à la fois améliorer la dimension préventive des actions dans le secteur et apporter une réponse durable à l'urgence.

L'Agenda 2030 pour le développement durable et les enjeux d'éducation, de formation professionnelle et d'insertion

- **Objectif du développement durable n°4 pour l'éducation** : contribuer à l'horizon 2030 à « *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ».

- **Objectif du développement durable n°8** : contribuer à l'horizon 2030 à « *promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* ».

- **Objectif du développement durable n°12** : contribuer à l'horizon 2030 à « *établir des modes de production et de consommation responsables* ».

- **Déclaration d'Incheon**, adoptée le 21 mai 2015 lors du Forum mondial sur l'éducation, **et Cadre d'action Education 2030**, adopté le 4 novembre 2015 par les Etats membres de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) : contribuer à « *une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous* ».

- **Programme d'action d'Addis-Abeba** : contribuer à « *accroître les investissements et la coopération internationale pour faire en sorte que tous les enfants acquièrent une éducation préscolaire, primaire et secondaire gratuite, équitable, inclusive et de qualité, notamment par l'expansion et le renforcement d'initiatives telles que le Partenariat mondial pour l'éducation* ».

- **Accord de Paris, article 12** : « *les Parties coopèrent en prenant, selon qu'il convient, des mesures pour améliorer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information dans le domaine des changements climatiques* ».

1.2. Investir dans l'éducation, la formation professionnelle et l'insertion vers l'emploi : quelle vision à long terme ?

1.2.1. Une vision française de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes

La France a fait de l'éducation, de la formation et de l'insertion de sa jeunesse une priorité nationale. Cet engagement s'exerce également dans sa politique extérieure. **Le droit de chacune et de chacun à bénéficier d'une éducation et d'une formation de qualité, tout au long de la vie, et à disposer d'opportunités d'emploi décent pour vivre dignement et s'insérer socialement et économiquement** est un enjeu prioritaire, en France comme sur la scène internationale.

Au niveau international, la France porte résolument ces principes en s'appuyant sur les principes des droits de l'Homme et de la dignité humaine, de paix et de cohésion sociale, d'inclusion, ainsi que de responsabilité et de redevabilité partagées par une diversité d'acteurs, publics et privés. La France promeut une vision humaniste de l'éducation, réaffirmée comme un droit de l'Homme dont les Etats sont les garants. Elle fait de l'éducation et la formation tout au long de la vie des facteurs essentiels pour transformer la vie des individus, des communautés et des sociétés, favoriser le développement et la croissance, et renforcer la cohésion des sociétés et le vivre-ensemble. Elle valorise les externalités positives de l'éducation et de la formation qui constituent **l'un des investissements les plus durables et les plus rentables à long terme**^{vii}.

1.2.2. Principes directeurs

L'action extérieure de la France pour l'éducation, la formation et l'insertion vise à contribuer à :

- **La réduction des inégalités** notamment des inégalités entre les femmes et les hommes ;
- **L'atténuation des vulnérabilités et au renforcement des capacités de résilience** des individus, des sociétés et des systèmes d'éducation et de formation face à des risques croissants d'instabilité et de crise ;
- **Le développement de nouvelles opportunités économiques dans les territoires** permettant accroître le potentiel d'insertion socio-économique des jeunes ;
- **La réalisation des transformations et adaptations** attendues en lien avec la transition numérique et le changement climatique.

L'éducation change le monde

L'éducation contribue à la réduction de la pauvreté.

Si tous les élèves des pays à faible revenu quittaient l'école en ayant acquis des rudiments de lecture, 171 millions de personnes pourraient sortir de la pauvreté, soit un recul de 12% de la pauvreté dans le monde.

L'éducation sauve des vies et protège les filles.

Entre 1990 et 2009, la vie 2,1 millions d'enfants de moins de 5 ans a été sauvée grâce aux progrès réalisés en matière d'éducation des filles. En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et de l'Ouest, le nombre de mariages précoces pourrait diminuer de 64% si toutes les filles bénéficiaient d'une éducation secondaire, et le nombre de grossesses précoces pourrait baisser de 59%.

L'éducation renforce la cohésion sociale.

Chaque année d'étude augmente de 2,4 points la probabilité de faire confiance aux autres et de 2,8 points la probabilité de participation civique. Dans 18 pays d'Afrique subsaharienne, les personnes en âge de voter ayant suivi des études primaires sont 1,5 fois plus susceptibles de soutenir la démocratie que celles sans éducation, et ce chiffre est multiplié par 2 pour les personnes ayant achevé des études secondaires.

Source : *L'éducation transforme nos existences*, Unesco,

L'éducation et la formation en France

Au niveau national, le service public de l'éducation contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.

Il veille à l'inclusion éducative de tous les enfants, sans aucune distinction. Il promeut le dialogue et la coopération avec tous les acteurs de la communauté éducative pour garantir la réussite de toutes et tous. Il vise à transmettre des connaissances et des valeurs, et à permettre à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique, l'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue.

Le droit à l'éducation y est garanti à chacune et à chacun pour lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, et d'exercer sa citoyenneté.

Source : Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, article 2.



La stratégie Education-Formation-Insertion pour la période 2017-2021 est **alignée sur le nouvel agenda international** et promeut **une vision intégrée du continuum éducation-formation-insertion** et la reconnaissance des voies de formation tout au long de la vie en adéquation avec les aspirations des individus et des sociétés et les besoins du marché du travail.

Elle encourage **une approche des enjeux par cycle de vie^{viii}** afin d'agir sur les moments charnières de la vie des filles et des garçons, des jeunes femmes et des jeunes hommes, à chaque étape de leur parcours d'éducation et de formation pour faciliter l'insertion dans l'emploi, prévenir l'exclusion sociale, le sous-emploi et le chômage, et appuyer l'adaptation aux transformations démographiques, économiques, écologiques et technologiques.

Elle inclut **le soutien à la Francophonie** comme priorité transversale, aussi bien en éducation (notamment dans les pays où le français langue d'enseignement est un levier qualitatif) que pour la formation et l'insertion des jeunes (le français est la troisième langue des affaires). L'Organisation internationale de la Francophonie, la CONFEMEN et l'Agence universitaire de la Francophonie sont des partenaires privilégiés de cette action.

Via notamment l'Agence française de développement, la France a soutenu de nombreux projets d'ONG (8,6 millions d'euros en 2015) contribuant au renforcement de l'expertise et du savoir-faire de la société civile en France et dans les pays en développement.

La Francophonie, un atout mondialisé

Le français, langue-relais de la mondialisation, accompagne le développement d'un monde multipolaire.

La mondialisation permet aux membres des communautés linguistiques comme la francophonie de tisser des liens, de renforcer leur unité et leur identité, ce dont témoigne l'essor de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) ces dernières années. Internet offre une plateforme de communication mondiale, favorable à la diffusion des langues internationales comme à la diversité linguistique. Sous l'influence des pays émergents, le développement d'un monde multipolaire redonne sa chance au pluralisme culturel tandis que les échanges économiques nécessitent une connaissance des cultures et des langues des partenaires.

Le dynamisme démographique et économique de l'Afrique va multiplier les opportunités d'échanges francophones.

La langue française accompagne les transactions économiques du nord au sud du continent, entre pays francophones mais aussi avec les pays anglophones et lusophones où la demande de français va croissant. Les 31 Etats africains membres de l'OIF compteront près d'1 milliard d'habitants à l'horizon 2050. Ce dynamisme démographique permet d'affirmer que, potentiellement, 90% des jeunes francophones âgés de 15 à 29 ans seront alors en Afrique, à condition que les progrès de l'éducation scolarisation soient consolidés. La transmission du français aux nouvelles générations représente un levier déterminant pour que l'évolution du niveau de qualification des ressources humaines accompagne la croissance du continent. Cette transmission repose sur la réussite éducative, dès l'enseignement primaire, mais aussi sur la culture, les médias et la présence du français dans la vie publique.

L'enseignement du français est un atout pour l'insertion professionnelle des jeunes.

La francophonie économique représente 8,5 % du PIB mondial. Elle soutient la croissance de secteurs porteurs tels que le commerce, le droit, la finance et le tourisme (la barrière linguistique équivaut à une taxe de 7% sur les transactions commerciales - FERDI 2014). Un enjeu est d'adapter l'apprentissage du français aux exigences du monde professionnel, notamment en renforçant les échanges entre les instituts de formation et le secteur privé.

1.3. L'action de la France

1.3.1. Une action globale soutenue par des avantages comparatifs

La France poursuivra son action dans le secteur de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'insertion sur la base des lignes directrices développées depuis 50 ans.

Depuis les années 1960, la France est en effet un acteur majeur de l'éducation et de la formation, notamment dans les pays francophones. Ce soutien s'est principalement matérialisé à travers des appuis bilatéraux (projets et assistance technique). **Au début des années 2000, une approche plus globale a été privilégiée et a conduit à un rééquilibrage partiel des investissements de la France vers des appuis multilatéraux.** La France a ainsi contribué à la création du Partenariat mondial pour l'éducation (ancienne initiative Fast-Track), participé aux engagements de l'Union européenne dans le secteur - notamment à travers le Fonds européen de développement dont la France est le 2^{ème} contributeur – et développé des cofinancements avec les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, Banque africaine de développement).

La France a également soutenu des initiatives structurantes à dimension régionale et internationale, comme le Pôle d'analyse sectorielle en éducation de Dakar (IIEP-Unesco), le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) et des programmes régionaux pour l'amélioration de la qualité de l'éducation (par exemple, l'initiative ELAN-Afrique en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie). Dans le secteur de la formation professionnelle, la France a contribué à l'implantation de partenariats publics-privés^{ix} contribuant à rapprocher l'offre de formation des besoins des entreprises et développer des approches régionales, comme la Plateforme d'expertise régionale pour la formation professionnelle (PEFOP) basée à Dakar ou l'appui au Réseau africain de centres d'excellence de formation aux métiers de l'électricité (RACEE).

Coopération décentralisée : focus sur le partenariat entre la Bourgogne-Franche-Comté et la Province du Cap Occidental (2002)

La Bourgogne-Franche-Comté et la Province du Cap occidental sont deux régions agricoles drainées par un secteur viticole important, marqueur fort de l'identité régionale : la Bourgogne abrite près du tiers des appellations d'origine contrôlée viticole françaises, et 95% des vins sud-africains sont produits dans la province du Cap occidental. Le renforcement du secteur agricole est un enjeu fort de développement pour les deux territoires.

Depuis 2001, le CFPPA de Beaune propose des formations aux salariés viticoles sud-africains en lien avec le ministère de l'Agriculture de la province du Cap occidental. **Le programme s'est diversifié au fil des ans en développant des activités de renforcement des capacités agricoles** : formation en Afrique du Sud de stagiaires bourguignons, formation de techniciens du ministère de l'Agriculture du Cap occidental, échanges entre cadres pédagogiques en matière d'ingénierie de formation, etc.

Le CFPPA de Beaune travaille actuellement à la mise en place d'un **nouveau diplôme en matière de management du vin** et à des **échanges d'expériences autour des Indications Géographiques Protégées (IGP)**. Au total, plus de 300 Sud-africains ont été formés en Bourgogne et près de 100 Bourguignons ont bénéficié de formations en Afrique du Sud.

Le projet a obtenu un cofinancement de 78 600€ du MAEDI sur trois ans.

Depuis 2005, l'Agence française de développement (AFD) a ainsi engagé sur le secteur près de **2 milliards d'euros**. Les activités de l'AFD ont principalement eu pour objectif d'améliorer l'employabilité des jeunes et leur insertion sur le marché du travail à travers l'appui aux politiques publiques d'éducation et à la diversification de l'offre de formation professionnelle.

L'AFD a ainsi étendu - du primaire au collège- la priorité accordée à la mise à niveau, pour tous, de l'enseignement de base et mis l'accent sur l'employabilité des jeunes, à travers un appui novateur en faveur de la formation professionnelle conçu en partenariat avec le secteur privé (modèle du partenariat public-privé). Elle a également développé son appui à l'enseignement supérieur en accompagnant des établissements d'enseignement tertiaire professionnel, et au secteur de l'emploi, en travaillant à l'accès et la réinsertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail.

L'action de la France repose également sur des **avantages comparatifs** :

- La proximité du système d'éducation et de formation français avec ceux d'autres pays, notamment dans l'espace francophone.
- Une capacité opérationnelle adossée à une expertise riche et solide en matière par exemple de didactique des langues, de scolarisation pré-primaire, de formation des enseignants, d'encadrement de l'enseignement privé, d'approche pluridisciplinaire des enseignements, d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de partenariats public-privé, de gestion paritaire de la formation professionnelle, d'accueil des étudiants étrangers, d'accueil et d'accompagnement des publics vulnérables vers l'emploi.
- Un réseau associant administrations publiques et services déconcentrés, bailleurs (Agence française de développement) et opérateurs publics (Expertise France, Campus France, Agence pour l'enseignement français à l'étranger, Centre international d'études pédagogiques (CIEP), Pôle Emploi international, ...), collectivités territoriales, académies, établissements publics et privés, académies, ONG, partenaires sociaux (organisations syndicales et patronales, branches professionnelles), et monde de la recherche (Institut de Recherche pour le Développement, universités, ...).
- Sa place dans le système multilatéral, notamment dans le système des Nations unies dont la France est membre fondateur. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et l'un des principaux contributeurs au budget de l'ONU, la France est aujourd'hui reconnue comme un acteur important du système multilatéral. La France accueille par ailleurs le siège de l'Unesco, l'agence spécialisée des Nations unies pour l'éducation.
- Sa place dans le dialogue sectoriel à travers l'appui aux politiques sectorielles des pays partenaires et l'accent mis sur le renforcement des capacités, y compris pour favoriser le recours aux mécanismes nationaux.

La coopération linguistique et éducative du Centre international d'études pédagogiques

Créé en 1945, le CIEP est l'opérateur public pour la coopération internationale en éducation et formation du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le contrat d'objectifs 2015-2017 du CIEP fait de la qualité de l'éducation de base, de la formation professionnelle et de l'employabilité dans les pays en développement un axe prioritaire de son action.

Le CIEP accompagne la mise en œuvre de politiques publiques en éducation et formation qui contribuent à l'amélioration de la qualité des systèmes éducatifs (éducation de base, enseignement professionnel et supérieur). Il intervient sur des projets dont le financement est assuré par des institutions de coopération bilatérale ou multilatérale (AFD, Union européenne, Banque mondiale et banques régionales de développement), particulièrement en Afrique et dans les pays francophones. Il mène également des projets Erasmus+ de mutualisation de bonnes pratiques éducatives en Europe.

Le CIEP agit pour améliorer la planification, la gouvernance et l'évaluation des politiques et des programmes éducatifs, renforcer les compétences institutionnelles et accompagner des réformes pédagogiques.

Le CIEP forme également les professionnels du français dans le monde, en particulier à travers ses universités BELC. Il intervient en appui aux dispositifs d'enseignement du/en français et aux programmes éducatifs bi et plurilingues, auxquels il contribue par son expertise et ses formations. Il développe des outils numériques pour la formation à distance.

Ces avantages comparatifs sont toutefois confrontés à l'accélération des crises – économiques, écologiques, sécuritaires, migratoires – et à l'expression de plus en plus vive d'attentes sociales relatives à la lutte contre les exclusions mais aussi à la réduction des inégalités, notamment dans les pays émergents. Répondre aux nouveaux enjeux et opportunités du contexte, accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et faire valoir les avantages comparatifs de la France dans le secteur nécessite de mieux mobiliser les investissements dans le secteur en faveur de l'éducation de base en s'appuyant davantage sur le niveau multilatéral pour influencer les politiques éducatives.

1.3.2. Un engagement renouvelé en faveur de l'éducation, de la formation et de l'insertion vers l'emploi

Atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable en matière d'éducation, de formation et d'insertion nécessite des investissements massifs pour contribuer à élargir l'accès à l'éducation jusqu'à l'enseignement supérieur y inclus la formation professionnelle, atteindre les plus marginalisés (*leave no one behind*) et améliorer significativement la qualité de l'éducation et de la formation. Les modalités de ces investissements pourront varier en fonction des secteurs visés et des besoins des pays partenaires.

Ils s'appuieront sur les cadres stratégiques existants notamment la loi d'orientation et de programmation de la politique de développement et de solidarité internationale (LOPDSI) de juillet 2014, les conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de novembre 2016, les stratégies sectorielles (notamment la stratégie Droits et Santé Sexuels et Reproductifs) et transversales (stratégie Genre et développement, stratégie française pour l'appui aux pays fragiles, Stratégie pour l'Action extérieure de la France pour la Jeunesse de mars 2015 et Livre blanc Diplomatie et Territoires).

La France cherchera à maximiser ses ressources en ciblant les leviers d'actions quantitatifs et qualitatifs, en mobilisant son réseau en renforçant l'articulation entre ses engagements bilatéraux et multilatéraux et en développant les partenariats stratégiques permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés.

L'action extérieure de la France en faveur de l'éducation, de la formation et de l'insertion dans les pays en développement est **déclinée selon des partenariats différenciés tels que validés par le CICID du 30 novembre 2016**.

Elle accordera une attention particulière aux pays francophones. Lorsque la langue française est langue d'enseignement, l'action de la France visera à ce que sa maîtrise soit un levier qualitatif essentiel d'atteinte des ODD. La France appuiera la francophonie comme moteur de croissance durable et partagée^x.

Le CICID du 30 novembre 2016 : une nouvelle feuille de route

Le CICID a « réaffirmé le caractère essentiel et prioritaire du secteur de l'éducation pour le développement ».

La France « s'attachera à accroître significativement et durablement le financement international du secteur et en particulier de l'éducation de base. » Elle « augmentera progressivement sa contribution à ce secteur en faveur des pays prioritaires, en particulier ceux de l'espace francophone. »

Le renforcement de l'action de la France dans les **pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité** contribuera également à lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes et à promouvoir des systèmes éducatifs efficacement pilotés.

Enfin, l'AFD renforcera *« le financement, dans ses zones d'intervention et principalement sur prêt, des politiques publiques et des établissements publics et privés à but non lucratif sur des enjeux directement liés à l'enseignement supérieur ».*

Impact des actions en faveur de la nutrition sur l'éducation : les cantines scolaires

La fourniture de repas à l'école est un facteur incitatif de maintien à l'école, en particulier pour les ménages les plus pauvres, et un levier qualitatif d'amélioration des apprentissages des élèves. A Madagascar par exemple, les résultats de l'enquête sur le coût de la faim (décembre 2016) montrent que les effets de la sous-nutrition engendrent un surcoût estimé à près de 11 millions d'euros par an pour le budget de l'éducation.

En 2015-2016, la France a soutenu à travers l'Aide Alimentaire Programmée les programmes de cantines scolaires au Niger, à Madagascar et en Haïti à hauteur de **2,1 millions d'euros**.

Une attention particulière est portée à la diversification du panier alimentaire pour optimiser l'apport en nutriments ainsi qu'à la promotion de la production agricole locale via un approvisionnement des écoles auprès des petits agriculteurs.

Au niveau bilatéral, la France s'appuiera sur :

- **La mise en œuvre des engagements présidentiels, annoncés lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015**, d'augmenter de 4 milliards d'euros les financements du groupe Agence française de développement (AFD) en faveur du développement durable d'ici à 2020 et d'augmenter de près de 400 millions d'euros le montant annuel des dons bilatéraux à la même échéance.
- **La valorisation de la palette d'outils financiers de l'AFD** - prêts, dons, délégation de fonds, mixage prêt-don. La France proposera des appuis adaptés aux demandes et contextes des pays ou des institutions partenaires dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion contribuant au développement du secteur productif.
- Dans les pays émergents comme dans les pays les moins avancés, **la France soutiendra le développement de formules de financement associant des acteurs privés pour appuyer les politiques d'éducation, de formation et d'insertion** pour appuyer l'atteinte des objectifs d'éducation et de formation dans le respect de ses valeurs et principes.
- Ces appuis aux politiques des États ou des établissements publics ou privés s'attacheront à **accompagner par des volets d'appuis techniques et de formation les politiques d'investissement ou de réformes soutenues**, y compris pour le développement de l'enseignement supérieur.
- **La mobilisation de la Facilité de lutte contre les vulnérabilités et de réponse aux crises de l'AFD pour contribuer au renforcement des interventions de la France en faveur des jeunes dans les zones les plus vulnérables.** L'*Initiative Crise régionale syrienne* permettra de financer des projets d'accès à l'éducation et de formation professionnelle pour les jeunes les plus vulnérables des populations réfugiées et des communautés hôtes. L'*Initiative Sahel* permettra le financement de projets d'inclusion des jeunes sur leur territoire tandis que l'*Initiative bassin du lac Tchad* contribuera à réduire l'extrême vulnérabilité des jeunes (accès à la formation professionnelle, travaux à haute intensité de main d'œuvre).
- **Le renforcement de l'expertise française** sur l'ensemble du secteur éducation-formation-insertion. La France s'attachera à promouvoir une offre française publique et privée mieux mobilisée, en particulier à travers Expertise France et le CIEP, plus visible et plus cohérente. A cette fin, la disponibilité, la réactivité et la compétitivité de l'offre française d'expertise seront améliorées. Les opérateurs publics devront développer leurs activités et capacités d'intervention sur le continuum éducation-formation-insertion notamment sur le secteur de l'éducation de base, spécialement dans les situations de vulnérabilité, de crise prolongée et/ou d'urgence, toujours dans le but de contribuer à une stabilisation. La France valorisera l'expertise et le savoir-faire de la société civile en France et dans les pays en développement.
- **La contribution à la création des conditions favorables au développement d'écosystèmes d'apprentissage.** L'action de la France aura pour objectif d'améliorer l'équité et la qualité de l'éducation et de la formation, et de stimuler les capacités d'innovation en lien notamment avec le numérique, en mobilisant les acteurs publics et privés : jeunes, familles, enseignants et formateurs, fournisseurs privés d'éducation et de formation, entrepreneurs sociaux, bailleurs, fondations philanthropiques, entreprises, ONG.
- **Dans cette perspective, la France renforcera le dialogue avec les organisations de la société civile**, en France comme dans les pays partenaires, prioritairement à travers le Conseil National pour le Développement et la Solidarité Internationale et la mise en place de plateformes de concertation *ad hoc* pour autant que possible promouvoir la co-construction des positions et stratégies françaises.
- **Elle s'appuiera sur l'expertise des collectivités territoriales françaises** qui possèdent des compétences exclusives en matière d'éducation, de formation et d'insertion vers l'emploi, ainsi que sur les mécanismes et outils d'appui à la coopération décentralisée (MAEDI/DAECT, AFD) sous l'égide de la Commission nationale de la coopération décentralisée et dans le cadre des recommandations du Livre Blanc *Diplomatie et territoires* adopté en novembre 2015.
- **Elle s'appuiera également sur l'expertise des organisations sectorielles et de branche** qui, dans le cadre des politiques de développement et de la formation professionnelle, interviennent sur les enjeux de prospective formation-emploi, stratégie de certifications, construction de référentiels, financement, formation et insertion professionnelle.

Au niveau multilatéral, la France s'appuiera sur :

- **Une présence renforcée au cœur des instances internationales** afin de porter une vision de l'éducation, de la formation et de l'insertion basée sur les droits et de contribuer à une meilleure coordination des acteurs à travers l'alignement des organisations multilatérales sur l'agenda du développement durable, la Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action Education 2030, dans le respect des valeurs et principes défendus par la France. Cette diplomatie du développement pour l'éducation, la formation et l'insertion vers l'emploi sera centrée sur les institutions onusiennes, les institutions européennes, le Partenariat mondial pour l'éducation, les instances de la Francophonie et les banques multilatérales de développement.
- **Une contribution à une augmentation des financements les plus concessionnels en faveur de l'éducation de base.** La France apportera un soutien technique à la mobilisation des ressources domestiques et participera à l'accroissement du financement international de l'éducation, conformément aux orientations du CICID du 30 novembre 2016 à travers la mise en place d'initiatives innovantes en matière de financement et de partenariats avec les fondations. Elle participera à la mise en place des recommandations de la Commission internationale sur le financement de l'éducation. La création d'un mécanisme de financement en direction des banques multilatérales de développement devra contribuer à une meilleure harmonisation de l'aide à l'éducation.
- **Une augmentation des fonds alloués à l'éducation de base par l'Union européenne par rapport à la période précédente,** en soutenant un accroissement du nombre de pays identifiant l'éducation comme secteur de concentration lors des revues à mi-parcours et en veillant à l'intégration de l'éducation lors de la révision du Consensus européen pour le développement en prévision de la prochaine programmation (en particulier dans les pays prioritaires de la politique française de développement et de solidarité internationale), y compris en incitant l'UE à jouer un rôle de « bailleur de dernier recours » et en veillant à la priorisation des actions en faveur de la jeunesse dans les instruments européens d'aide au développement, y compris les facilités et fonds fiduciaires .
- **Une meilleure prise en compte de l'éducation, de la formation et de l'insertion dans les situations de vulnérabilités, de crise et/ou d'urgence, y inclus pour réduire le sentiment d'exclusion et développer les opportunités contribuant à la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation,** à travers le développement de l'expertise et le déploiement d'une capacité opérationnelle adaptée en lien avec les agences des Nations unies (y compris pour le développement d'alternatives éducatives dans les camps de réfugiés) et l'Union européenne (notamment dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et en examinant les potentialités du Plan d'action pour l'intégration des ressortissants des pays tiers).
- **Un accroissement des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation,** principal mécanisme de financement multilatéral de l'éducation dont la France a appuyé la création en 2002 et auquel elle a contribué à hauteur de 100 millions d'euros depuis sa création, dont le modèle partenarial est unanimement salué et a contribué à structurer de manière efficace le dialogue sectoriel dans les pays partenaires en développement. La France contribuera à identifier de nouvelles sources de financement en veillant à l'articulation bi/multilatérale des engagements.
- **Le soutien à la création de facilités d'expertise technique pour la formation et l'insertion** pour à la fois développer les capacités de recherche et d'innovation et encourager le transfert d'expériences et d'expertise, y compris en renforçant la coopération Sud-Sud.



CHAPITRE 2 – OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DE LA FRANCE POUR L'ÉDUCATION DE BASE

OBJECTIF : Appuyer l'accès universel à un socle de compétences fondamentales

Les progrès accomplis pour l'accès à l'éducation primaire montrent en creux **trois défis persistants** : l'accès des plus vulnérables aux premiers apprentissages reste fragile, la qualité de l'éducation est insuffisante pour permettre au plus grand nombre de maîtriser les compétences fondamentales (et encore plus les compétences utiles pour faire face aux défis de demain) et la pression sur l'éducation post-primaire est accrue par l'arrivée d'élèves toujours plus nombreux aux portes du collège.

Ces difficultés systémiques freinent l'accès de toutes et tous à un **socle de compétences fondamentales, première étape pour une orientation et une insertion sociale et économique réussies**. Dans ce contexte et en cohérence avec l'Agenda pour le développement durable, la France concentrera ses interventions sur : l'élargissement de l'accès au secondaire notamment pour les filles, l'amélioration de la qualité de l'éducation et le soutien à une gouvernance et un pilotage de l'éducation axés sur l'équité.

2.1. Contribuer à étendre l'accès à l'éducation primaire et jusqu'à l'éducation secondaire

2.1.1. Actions

- **Renforcer les actions visant à promouvoir l'éducation des filles**, y compris en mobilisant les contributions multilatérales de la France (contributions aux organisations des Nations unies, fonds verticaux, etc.) dans d'autres secteurs du développement. La France portera par ailleurs une attention renforcée aux populations vulnérables pour lesquelles les inégalités – de genre, de localisation, de revenu, ... - et les discriminations – en fonction de l'appartenance ethnique, de la langue, du handicap – se conjuguent et se renforcent pour créer des « trappes à exclusion ».
- **Contribuer à améliorer l'achèvement d'un cycle complet d'éducation de base**, en particulier pour les populations rurales et les filles conduisant à la maîtrise des compétences fondamentales.
- **Appuyer l'accès à l'éducation dans les situations de fragilités et de vulnérabilité, de crise et/ou d'urgence** en s'assurant d'une continuité des actions d'urgence et de développement en cohérence avec les politiques nationales.

2.1.2. Moyens de mise en œuvre

Au niveau bilatéral :

Disposer de données désagrégées par sexe et localisation urbain/rural dans tous les projets financés par la France et mis en œuvre par les opérateurs publics de la politique de développement de la France.

Mobiliser les instruments financiers de l'AFD, en particulier les ressources les plus concessionnelles, afin de contribuer à améliorer l'accès jusqu'à la fin du cycle d'éducation de base, en particulier des populations vulnérables et des filles, y inclus à travers des actions spécifiques (bourses, distribution de rations sèches, fourniture de matériel scolaire, etc.) permettant de diminuer le coût d'opportunité de l'éducation, d'adapter l'offre pour une diversification des parcours de formation.

Au niveau multilatéral :

Porter les priorités et orientations de la France en termes d'allocation budgétaire dans toutes les organisations multilatérales de développement intervenant dans le secteur, y compris d'un point de vue géographique.

Poursuivre au sein des organisations multilatérales la mobilisation contribuant à sanctuariser l'éducation, notamment celles des filles (y inclus prévention et lutte contre les violences de genre en milieu scolaire) et des enfants les plus vulnérables, y compris en situation de conflit et de crise.

Veiller à la part dédiée à l'éducation dans les financements transitant par les ONG, notamment en faveur des actions ciblant les populations marginalisées et les zones fragiles ou de conflit.

Développer des modalités d'intervention adaptées aux contextes d'urgence et de crise prolongée, en s'appuyant sur l'expertise française et européenne, y compris celles des ONG et des collectivités territoriales, en articulant les interventions bi et multilatérales, et en ciblant en particulier les pays prioritaires de la politique française de développement. Une partie substantielle des moyens de la Facilité de réponse aux crises et de lutte contre les vulnérabilités sera consacrée à la jeunesse et à l'éducation.

Soutenir l'innovation éducative, en lien notamment avec l'apprentissage numérique et l'appui aux écosystèmes d'apprentissage innovants, en lien avec les établissements scolaires, de formation et universitaire, les ONG, les instituts de recherche et le secteur privé.

Veiller à ce que l'engagement de consacrer 4% au moins du budget de l'aide humanitaire de l'Union européenne à des mesures d'éducation en faveur des enfants se trouvant dans des situations d'urgence soit respecté ou dépassé.

Augmenter progressivement la contribution de la France au Partenariat mondial pour l'éducation d'ici 2020, tout en renforçant la complémentarité des engagements bi et multilatéraux.

Contribuer au fonds *Education cannot wait* visant à accroître le soutien à l'éducation en situation d'urgence et de crise. La France s'engage à y contribuer à hauteur de 2 millions d'euros dès 2017.

2.1.3. Indicateurs de performance

Les stratégies éducation des agences onusiennes, des institutions européennes, des banques multilatérales et du Partenariat mondial pour l'éducation sont alignées sur la vision de l'ODD4. En particulier, elles intègrent l'accès au premier cycle du secondaire comme sous-secteur prioritaire.

Moyens de suivi : documents stratégiques des organisations multilatérales et allocation des financements par géographie et sous-secteurs.

La proportion d'enfants et d'adolescents accédant à un cycle d'éducation de base progresse, en particulier celle des filles.

Moyens de suivi : indicateurs de suivi des ODD^{xi} (données désagrégées par sexe y compris à terme sur les bourses, localisation et niveau de revenu), indicateurs de résultats de l'aide française, pourcentage de projets marqués 1 ou 2 selon le marqueur Genre du Comité d'aide au développement de l'OCDE^{xii}.

Les engagements de la France au niveau bilatéral et multilatéral contribuent à mobiliser plus de ressources pour l'éducation dans les pays à faible revenu, en particulier pour l'éducation de base dans les pays prioritaires de la politique de développement de la France.

Moyens de suivi : base du CAD de l'OCDE, rapports bisannuels du ministère des Affaires étrangères, rapports des opérateurs publics français concernés.

2.2. Améliorer la qualité des apprentissages pour le 21ème siècle

2.2.1. Actions

- **Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques d'éducation concertées avec et pour les enseignants** (recrutement, formation initiale et continue, conditions de vie et de travail, affectation équitable des enseignants en fonction de la localisation et de l'expérience, etc.) et avec les acteurs œuvrant dans le champ de l'éducation (syndicats, associations, communautés, ...).
- **Appuyer des politiques bi ou plurilingues pour améliorer la qualité de l'éducation** favorisant la maîtrise des apprentissages fondamentaux en langue et en mathématiques, la réussite de tous les élèves, leur poursuite d'études et/ou leur insertion professionnelle. La France y portera une attention particulière dans les pays où la langue représente un facteur d'exclusion et d'inégalité.

- **Appuyer les pays partenaires dans le déploiement de politiques et programmes visant à développer ou renforcer l'éducation au développement durable et à la citoyenneté**, y compris pour prévenir l'extrémisme violent par l'éducation.
- **Explorer le potentiel d'innovation des technologies de l'information et de la communication** pour l'amélioration des apprentissages et la lutte contre le décrochage scolaire notamment et sensibiliser les populations aux enjeux du numérique et former aux outils de base, dans le cadre notamment du plan Développement et numérique 2015-2017^{xiii}.

2.2.2. Moyens de mise en œuvre

Au niveau bilatéral :

Renforcer les actions concertées et/ou conjointes avec les organisations et les opérateurs de la Francophonie en particulier pour la mise en place de curricula bi ou plurilingues, la formation des enseignants à l'enseignement bi ou plurilingue, les évaluations des acquis des apprentissages et les innovations numériques pour l'éducation. Les instruments financiers de l'AFD et l'expertise des opérateurs seront mobilisés à cette fin.

Appuyer le développement d'une expertise permettant la compréhension des effets de l'éducation et de la formation sur les sentiments d'exclusion et d'injustice afin de prévenir l'extrémisme violent par l'éducation, en accordant la priorité aux pays prioritaires de la politique de développement de la France et en s'appuyant sur les connaissances et les pratiques du MENESR, des instituts de recherche (CNRS, EHESS, ...), des ONG et des enseignants.

Mobiliser au service des pays et organisations partenaires l'expertise française en éducation, en veillant à renforcer les synergies croisées, notamment avec les projets appuyés et en cohérence avec les priorités géographiques et la stratégie multilatérale de la France, et en recherchant une relation privilégiée entre les opérateurs publics relevant des différents ministères techniques (Expertise France, Centre international d'études pédagogiques,...).

Appuyer le développement de la recherche, au Nord et au Sud, sur l'éducation, améliorer les échanges entre chercheurs, experts, praticiens, bailleurs et décideur, et appuyer les capacités des experts/chercheurs/praticiens à contribuer aux politiques publiques d'éducation.

Au niveau multilatéral :

Promouvoir les politiques d'éducation bi et plurilingues, y inclus dans leurs aspects curriculaires, pédagogiques (pratiques et supports) et ceux relatifs aux enseignants (recrutement, formation, affectation, incitations, etc.).

Soutenir les actions de l'Unesco relatives à la promotion de l'éducation à la citoyenneté notamment à la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation.

Contribuer à l'harmonisation des initiatives visant à promouvoir et évaluer les innovations éducatives sur la base d'un large partenariat multi-acteurs.

Contribuer à définir des politiques d'évaluation des apprentissages en cohérence avec les besoins et demandes des pays partenaires.

2.2.3. Indicateurs de performance

La proportion des élèves maîtrisant un seuil de compétences suffisant en fin de scolarité primaire et à la fin du premier niveau du secondaire augmente.

Moyens de suivi : indicateurs ODD, résultats des enquêtes PASEC (pour les pays francophones).

Le pourcentage d'enseignants qualifiés au primaire et au collège, c'est-à-dire ayant bénéficié d'au moins une année de formation professionnelle ou continue répondant aux standards nationaux, augmente significativement. La France y contribue à travers ses interventions bilatérales.

Moyens de suivi : indicateur ODD relatif à la cible 4.c, données de l'AFD et des opérateurs publics français concernés relatives aux projets (exemple : part des engagements consacrés à la formation des enseignants).



Un certain nombre de pays en développement, notamment les pays prioritaires de la politique de développement de la France, s'engagent dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques éducatives plurilingues, y compris avec l'appui d'organisations multilatérales, notamment le Partenariat mondial pour l'éducation, les instances de la Francophonie et l'IIPE-UNESCO.

Moyens de suivi : plans sectoriels de l'éducation des pays partenaires.

Le nombre de pays disposant d'un système d'évaluation des apprentissages augmente.

Moyens de suivi : documents de programmation sectorielle, suivi es tableaux de bord du portefeuille de projets du Partenariat mondial pour l'éducation.

La France mobilise son expertise au service de ces actions dans les pays partenaires, notamment pour soutenir l'innovation en éducation. Le contrat d'objectifs et de moyens d'Expertise France prévoit une montée en puissance progressive sur le secteur de l'éducation.

Moyens de suivi : nombre de jours/hommes mobilisés par les opérateurs publics français concernés ou via les instruments financiers de l'AFD au titre de l'expertise dans le domaine de l'éducation (données désagrégées par géographie d'intervention) sur la base des rapports annuels des opérateurs, comptes rendus des conseils d'administration et/ou d'orientation des opérateurs (notamment les CORSEC placés auprès du Délégué interministériel à la coopération technique et internationale) démontrant la mobilisation des ministères techniques compétents.

2.3. Renforcer la gouvernance de l'éducation pour des systèmes efficaces

Le terme « gouvernance » désigne les institutions, les règles et les normes à travers lesquelles les politiques sont élaborées et mises en œuvre, et par lesquelles les processus de responsabilisation sont améliorés. La manière dont est gouverné le secteur de l'éducation a un impact à la fois sur l'offre d'éducation (amélioration de la qualité et de l'équité, meilleur contrôle social) et sur la demande (plus grande confiance des familles dans le service public d'éducation), mais aussi sur l'équité et la soutenabilité des systèmes éducatifs.

La gouvernance, pour qu'elle soit concertée et démocratique, passe également par la mise en place d'espace de concertation pluri-acteurs entre les institutions en charge de l'éducation et les sociétés civiles, tant au niveau national que territorial. Pour qu'un système de gouvernance soit efficace et pour que les parties prenantes puissent se l'approprier, il est indispensable d'instaurer un dialogue entre acteurs pour faciliter la prise en compte des expériences, expertises, savoir-faire et attentes de tous les acteurs.

2.3.1. Actions

- **Améliorer la gestion des finances publiques et la mise en œuvre des politiques de déconcentration et de décentralisation dans le secteur de l'éducation**, y compris à travers le renforcement des structures contribuant à la gestion locale de l'éducation (associations de parents d'élèves, comités de gestion scolaire, etc.) pour une meilleure efficacité de la dépense publique, en appuyant l'implication des pouvoirs publics locaux.
- **Renforcer le rôle régulateur de l'Etat et sa capacité à piloter le système** en termes d'équité dans l'accès et de qualité notamment pour l'encadrement du secteur privé et prévenir les risques de marchandisation de l'éducation.
- **Appuyer la capacité à collecter et analyser des données qualitatives et quantitatives fiables^{xiv} ainsi que les capacités de planification, de pilotage et de suivi-évaluation.**
- **Améliorer la transparence et la redevabilité dans le pilotage du système éducatif, et promouvoir l'éthique et la lutte contre la corruption.**
- **Favoriser la mise en relation et la culture du dialogue pluri-acteurs (sociétés civiles, communautés et pouvoirs publics) aux niveaux micro, méso et macro pour une meilleure prise en considération des savoir-faire et des besoins.**

2.3.2. Moyens de mise en œuvre

Au niveau bilatéral :

Mobiliser les instruments financiers de l'AFD pour développer des cadres de gouvernance participatifs, transparents et efficaces en particulier pour améliorer la gestion financière du secteur de l'éducation, comme par exemple des mesures de lutte contre la corruption (audits, cartographie des risques, tableaux de bord au niveau des écoles, etc.) ou des appuis à l'amélioration des finances publiques au bénéfice de l'éducation, en concertation avec les acteurs du secteur.

Mobiliser l'expertise des opérateurs publics français et des sociétés civiles du Nord et du Sud pour améliorer la gouvernance des systèmes éducatifs, y compris à travers le renforcement des capacités (formation des cadres de l'éducation notamment) et l'accompagnement des réformes pédagogiques.

Encourager la mise en place ou le renforcement des systèmes de cartographie participative de l'éducation, en lien avec les caractéristiques socio-économiques des familles.

Renforcer la capacité de recherche de la France sur l'augmentation du nombre d'acteurs privés dans l'éducation et leurs impacts.

Poursuivre les appuis de la France en faveur du renforcement des systèmes d'information et de gestion de l'éducation.

Renforcer le dialogue stratégique avec les organisations de la société civile et encourager la mise en place d'espaces de concertation pluri-acteurs pour répondre aux enjeux communs et participer à la vie démocratique et citoyenne.

Au niveau multilatéral :

Etablir des normes minimales pour la fourniture de services éducatifs par les acteurs privés, en accord avec les législations et politiques publiques nationales, ainsi que le cadre des droits de l'Homme et du droit à l'éducation, et promouvoir l'évaluation des expérimentations menées dans ce domaine.

Dans le cadre de l'Agenda pour le développement durable, soutenir l'adoption d'indicateurs désagrégés, alignés sur les cibles et permettant la comparabilité, en tant compte des ressources humaines et financières et des standards nationaux, et promouvoir l'alignement des organisations multilatérales sur ce cadre de résultats.

Développer auprès des organisations multilatérales un plaidoyer visant une meilleure prise en compte des enjeux liés à la promotion de l'éthique et la lutte contre la corruption dans le secteur de l'éducation, en veillant à l'identification de réponses opérationnelles.

2.3.3. Indicateurs de performance

Dans un contexte de privatisation accrue de l'éducation, la France contribue, en particulier dans les instances des Nations unies, à porter une approche de l'éducation basée sur les droits. Elle fait également valoir cette position dans les conseils d'administration ou comités techniques auxquels elle siège, notamment au sein du Partenariat mondial pour l'éducation.

Moyens de suivi : nombre de résolutions ou de déclarations adoptées conformes aux positions françaises, comptes rendus des comités techniques dans lesquels siège la France.

La France favorise l'adoption au Conseil exécutif de l'Unesco d'une résolution visant à promouvoir l'éthique et la lutte contre la corruption dans l'éducation. Elle développe pour cela une expertise sur le sujet, notamment en travaillant avec les acteurs spécialisés.

Moyens de suivi : nombre de partenariats engagés, rapports d'activités, rapport du Conseil exécutif de l'Unesco.

En tenant compte des contextes nationaux, **les enjeux d'amélioration de la gestion financière dans le secteur de l'éducation sont progressivement intégrés dans les projets appuyés par la France**, notamment ceux soutenus par l'AFD ou dans lesquels les opérateurs français publics sont impliqués, comme dans les projets menés par les organisations multilatérales auxquelles la France contribue.

Moyens de suivi : rapports annuels, analyse des fiches projets.



CHAPITRE 3 - OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DE LA FRANCE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION DANS L'EMPLOI

OBJECTIF : Accompagner le développement des compétences et des parcours de formation pour soutenir l'insertion, le développement et une croissance forte, durable et inclusive

L'accompagnement du développement des compétences répond à trois enjeux : un **enjeu économique pour accompagner la croissance et la compétitivité des entreprises** dans les pays partenaires, un **enjeu social pour favoriser l'insertion des jeunes femmes et des jeunes hommes** sur le marché du travail, et un **enjeu en termes de production de normes et de standards** y compris pour valoriser l'appui des entreprises françaises au développement d'un secteur fortement prescripteur en termes d'équipement ou de normes par exemple.

Dans le secteur de la transition énergétique par exemple, plus de la moitié des besoins en emploi dans la région Afrique du Nord et du Moyen-Orient correspond à une adaptation des compétences aux besoins de la transition écologique plutôt qu'à la création d'emplois totalement nouveaux. Répondre à cette évolution constitue autant un enjeu économique que sociale, qui plus est dans une région qui connaît le taux de chômage des jeunes le plus élevé du monde.

Cette forte demande sociale (chômage important des jeunes diplômés, sous-emploi chronique) et le nombre croissant de jeunes à insérer au cours des 15 prochaines années nécessitent la mise en place de filières de formations professionnelles dotées de fortes capacités d'absorption tout en assurant une insertion professionnelle rapide pour les jeunes dans les secteurs disposant d'importantes réserves d'emplois (comme dans le secteur agricole) et appuyant le développement du secteur moderne de l'économie.

3.1. Soutenir l'opérationnalisation de politiques publiques de formation professionnelle axées sur un pilotage de l'offre par la demande

A une étape de transition cruciale pour les jeunes femmes et les jeunes hommes, la formation professionnelle, y compris celle dispensée dans l'enseignement supérieur, doit permettre d'offrir des perspectives crédibles d'insertion, contribuer à l'acquisition des compétences tout au long de la vie et favoriser la diversification des parcours, tout en répondant aux besoins des entreprises et des secteurs à forte croissance et/ou forts gains de productivité et au développement économique durable de l'ensemble des territoires d'un pays.

3.1.1. Actions

- **En soutien aux politiques publiques, développer ou adapter des offres de formation adaptées aux besoins du marché de l'emploi, à l'économie sociale et solidaire, et à l'accompagnement des transitions technologiques et écologiques** en ciblant les niveaux de formation intermédiaire (bac-3/bac+3) et en favorisant l'implication des acteurs économiques à travers le déploiement des centres sectoriels. La formation agricole et rurale et la rénovation de l'offre de formation dans le secteur informel seront prioritairement visées.
- **Soutenir la diversification des parcours de formation tout au long de la vie** et le déploiement de pédagogies différenciées (recours à l'alternance, aux TIC, ...).
- **Rénover la gouvernance et les dispositifs de financement de la formation professionnelle** en partenariat avec les représentants du secteur privé pour en améliorer la soutenabilité et la pertinence.
- **Appuyer la modernisation des filières de formation et le rapprochement entre universités et milieux professionnels** en favorisant la mise en place de mécanismes juridiques de reconnaissance et de valorisation des périodes de formation, y compris des périodes de formation en entreprise.

- Appuyer la mise en place de démarches qualité et de systèmes de certification, de reconnaissance et de valorisation des acquis de la formation.
- Encourager un ancrage dans les territoires, notamment via l'amélioration des systèmes d'information et d'orientation relatifs à la formation professionnelle, et le développement des capacités d'analyse du marché du travail au niveau des secteurs et des bassins d'activité.

3.1.2. Moyens de mise en œuvre

Au niveau bilatéral :

Mobiliser les instruments financiers de l'AFD (y inclus les instruments budgétaires) en appui aux politiques publiques de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle dans les limites de soutenabilité de la dette des pays partenaires pour accompagner les transitions sociales, écologiques et technologiques et soutenir le développement d'une offre pilotée par la demande économique, notamment dans le cadre de politiques sectorielles, de filière, en relation avec les représentations professionnelles et paritaires.

Appuyer la participation des jeunes dans la définition, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des normes, cadres, politiques et stratégies concernant la formation professionnelle.

Promouvoir les capacités d'action de la France en lien et en complémentarité avec les fonds multilatéraux (Union européenne, Fonds vert pour le climat, etc.) pour favoriser les cofinancements et le mixage des ressources, et encourager la mobilisation des prêts de l'Agence française de développement dans le secteur, dans les limites de soutenabilité de la dette des pays partenaires.

Atteindre les territoires en impliquant les acteurs locaux de la formation et de l'insertion (collectivités territoriales, établissements de formation, missions locales, etc.) dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques.

Au niveau multilatéral :

Encourager la création des facilités d'expertise technique pour la formation professionnelle et plaider auprès de l'UE pour qu'une part substantielle des ressources mobilisées dans le cadre des facilités de mixage (FIV, AFIF, etc.) vise explicitement le développement des compétences.

Plaider pour qu'une part substantielle des instruments de l'UE dédiés à la stabilité et à la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière appuie des programmes de formation et d'insertion des jeunes.

Renforcer les synergies climat-développement dans le cadre de la mise en œuvre de la finance climat pour accompagner la transition écologique via la formation professionnelle, par exemple dans les secteurs de l'énergie (électricité, solaire, etc.), de l'eau ou de l'agriculture (agro-écologie, agroforesterie, etc.).

Favoriser le transfert d'expertise et d'expérience française auprès des pays partenaires en encourageant et en appuyant la participation et le positionnement des opérateurs publics français à des projets financés par des bailleurs multilatéraux.

Accroître la part du budget des banques multilatérales de développement allouée à la formation professionnelle et à la jeunesse, en particulier dans les pays d'Afrique subsaharienne, et appuyer le cofinancement sur prêts de programmes en faveur de l'insertion des jeunes.

Encourager les mobilités servant le développement du capital humain (bourses et autres types d'aide à la mobilité) et le soutien aux systèmes d'enseignement supérieur, en veillant à apporter une contribution à la réduction des

3.1.3. Indicateurs de performance

Contribuer à accroître d'un tiers d'ici 2030 le nombre de jeunes filles disposant d'une éducation et d'une formation techniques et professionnelles de qualité^{xv}.

Moyens de suivi : pourcentage de projets de formation marqués 1 ou 2 selon le marqueur genre de l'OCDE, rapports de redevabilité du G7.

Augmentation du nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation soutenus par l'AFD et/ou mobilisant l'expertise des opérateurs publics.

Moyens de suivi : indicateurs agrégables de l'aide française, données désagrégées par sexe et localisation et niveau d'études à fournir dans les rapports de l'AFD et des opérateurs publics français concernés.

Augmentation du nombre de partenariats public-privé dans le domaine de la formation professionnelle appuyés par l'AFD.

Moyens de suivi : documents de projets de l'AFD.

3.2. Promouvoir un enseignement supérieur contribuant au continuum formation-recherche-innovation

Comme souligné dans le rapport de France Stratégie publié en septembre 2016^{xvi}, **l'enseignement supérieur mondial est confronté à un changement d'échelle sans précédent** : entre 2000 et 2012, les effectifs de l'enseignement supérieur tertiaire ont doublé (de 100 à près de 200 millions d'inscrits). Au niveau régional, l'Asie (+155%), l'Amérique latine (+117%) mais aussi l'Afrique (+92%) ont été les principaux moteurs de cette croissance alors que l'augmentation du nombre d'étudiants en Europe (+27%) s'est avérée plus faible. Cette tendance globale à la hausse des effectifs dans l'enseignement supérieur devrait se confirmer, avec plus de 263 millions d'inscrits dans l'enseignement supérieur en 2025^{xvii}. En dépit de cette croissance exponentielle, le taux de scolarisation dans le supérieur en Afrique subsaharienne (4% en 2000, 8% en 2013^{xviii}) demeure le plus bas au monde (moyenne mondiale de 33% en 2013) et, en Amérique latine et en Asie de l'Est, les profils des diplômés ne sont pas toujours en adéquation avec le marché local de l'emploi.

La croissance des effectifs de l'enseignement supérieur a pour conséquence une crise de la soutenabilité des systèmes publics qui ne peuvent assumer convenablement le développement d'une offre de qualité et une expansion de l'offre privée souvent non régulée. La diversité des publics et la hausse du niveau de formation d'un grand nombre de jeunes selon un modèle conçu pour la formation d'une élite réduite conduit au développement du phénomène des diplômés chômeurs et à l'écart entre les formations et les besoins de l'économie, notamment formelle.

La recherche et l'enseignement supérieur français en agrobiosciences unis pour répondre aux enjeux de développement

Agreenium, l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France rassemble 14 établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage, et quatre organismes de recherche pour accompagner les politiques publiques de formation-recherche-innovation en agrosociétés, santé animale, risques sanitaires, forêt, environnement, eau et paysage.

Agreenium porte également la volonté française d'une approche commune des partenariats académiques et scientifiques au service du développement dans le secteur agricole.

Agreenium accompagne, via l'action coordonnée de ses 18 membres, les stratégies de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche des pays partenaires grâce à des coopérations de long terme. En 2017, les membres d'Agreenium sont actifs aux travers de projet dans six des pays prioritaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France et contribuent à son action en matière éducative par la formation d'ingénieurs, de masters et de doctorants.



Les systèmes d'enseignement supérieur (incluant offre publique et privée) sont donc confrontés, dans un contexte de très forte concurrence aux niveaux national, régional et mondial, à des enjeux pressants d'urgence des investissements, alors que leur modèle économique n'est plus soutenable et fortement inéquitable ; de réforme des enseignements pour s'assurer de leur qualité, de leur adaptation aux transitions en cours et de leur pertinence par rapport aux besoins de l'économie ; de rénovation de leur gouvernance en s'assurant à la fois de la plus grande autonomie des acteurs et de la régulation des institutions et des formations.

Le renforcement des capacités d'enseignement, de recherche et d'innovation, et l'employabilité des diplômés du supérieur constituent des enjeux majeurs pour les gouvernements, ainsi que des facteurs de compétitivité pour les économies. La France, troisième pays d'accueil avec 309 000 étudiants étrangers, entend au niveau national « *promouvoir un modèle humaniste d'accueil sur des formations et des services de qualité, d'attractivité des talents et de soutien au développement* »^{xix}.

3.2.1. Actions

- **Contribuer au renforcement des systèmes nationaux d'enseignement supérieur et des capacités de recherche**, en termes de gouvernance, d'évaluation et d'assurance-qualité, en soutenant les politiques publiques des pays partenaires.
- **Appuyer le développement d'une offre de qualité dans les pays partenaires**, ouvrant sur des diplômes reconnus et répondant aux besoins du marché du travail.
- **Contribuer au renforcement des capacités du corps enseignant** en soutenant les initiatives de formation des formateurs et des cadres éducatifs.
- **Soutenir la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs, notamment** pour favoriser l'insertion professionnelle des diplômés y compris leur insertion dans la circulation mondiale des talents.
- **Soutenir l'inclusion des technologies numériques** dans les systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires.

3.2.2. Moyens de mise en œuvre

Au niveau bilatéral :

Mobiliser les instruments financiers de l'AFD dans toute leur diversité pour appuyer les projets de développement des acteurs du supérieur et les réformes de l'enseignement supérieur

Mobiliser l'expertise française et les partenariats universitaires et de recherche, en particulier ceux utiles à l'attractivité des territoires (pôles de compétitivité).

Appuyer l'émergence et la consolidation de pôles d'excellence en enseignement supérieur et recherche au niveau national et régional.

Mobiliser l'expertise française pour renforcer les systèmes d'évaluation et d'assurance-qualité.

Renforcer les collaborations sur les mécanismes permettant de favoriser la reconnaissance mutuelle des diplômes et des périodes d'études.

Appuyer la structuration de filières professionnalisantes dans une logique partenariale entre les acteurs académiques et économiques.

Soutenir le développement de partenariats universitaires en particulier ceux débouchant sur des mobilités encadrées.

Accompagner le développement d'une offre universitaire francophone en ligne modulable, certifiante et adaptée aux défis de l'apprentissage tout au long de la vie, en soutenant la création d'un portail francophone commun accueillant des ressources numériques universitaires.

3.2.3. Indicateurs de performance

Nombre de systèmes d'assurance qualité dont la création a été soutenue par la France.

Moyen de suivi : restitution annuelle du MAEDI

Evolution de la part de co-publications françaises avec les pays en développement soutenues par des programmes de coopération scientifique bilatéraux ou régionaux.

Moyen de suivi : statistiques internationales

Nombre d'étudiants ayant accès à une formation, en présentiel ou à distance, dont les standards de qualité ont fait l'objet d'une mobilisation d'expertise française.

Moyen de suivi : rapports d'activité des opérateurs publics français concernés

Nombre de jours/hommes mobilisés par les opérateurs du MAEDI et du MENESR au titre de l'expertise dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Moyen de suivi : rapports d'activité des opérateurs publics français concernés

Nombre de partenariats entre établissements dans les projets financés par l'AFD.

Moyen de suivi : rapports de l'AFD

3.3. Accompagner les processus d'accès et de maintien dans l'emploi et de mobilité sur le marché du travail

Au cours de la prochaine décennie, près d'un milliard de personnes entreront sur le marché du travail, dont une majorité de jeunes^{xx} : cette tendance représente une formidable opportunité, à condition d'inverser la courbe du sous-emploi et du chômage des jeunes. Améliorer la transition des jeunes vers des emplois productifs et décents, en lien avec l'appui de la France au développement économique des pays, l'élévation des normes sociales et à l'amélioration du climat des affaires, est cruciale pour la stabilité sociale et leur contribution à la croissance économique durable et partagée. C'est aussi, dans le cas de la lutte contre le changement climatique et de l'accompagnement des transitions technologiques, un moyen d'appuyer l'émergence de modes de production et de consommation durable à travers le soutien et la formation aux métiers verts^{xxi} et de tirer parti du gisement de création d'emplois que constitue le secteur du numérique. Les enjeux auxquels sont confrontés les pays sont des **enjeux de masse nécessitant des réponses structurantes à impact rapide en lien avec des politiques d'appui au secteur privé et le développement d'opportunités d'emplois.**

3.3.1. Actions

- **Soutenir et diversifier les dispositifs d'insertion les mieux adaptés aux populations ciblées selon le contexte local** (stages, travaux à haute intensité de main d'œuvre, activités génératrices de revenus, entrepreneuriat des jeunes, mesures de soutien à l'embauche, etc.) pour renforcer l'employabilité des jeunes et répondre aux enjeux de développement des territoires.
- **Mobiliser les instituts de recherche afin d'identifier les modèles permettant de développer l'emploi de façon massive et pérenne**, en particulier dans les économies marquées par l'importance du secteur informel.
- **Appuyer le déploiement des services de l'emploi de qualité et équitables et améliorer l'employabilité des jeunes vulnérables sans qualification**, à travers notamment le renforcement de dispositifs d'accueil, d'orientation et d'intermédiation en lien avec les services de l'emploi ancrés dans les territoires, les systèmes d'information sur l'offre et la demande d'emplois, y compris via le numérique et les programmes de remédiation-conseil (réduction des disparités territoriales et sociales, offre adaptée aux besoins des populations bénéficiaires diplômées et non diplômées, emplois verts en lien avec les besoins du marché du travail local, etc.).
- **Contribuer à l'élévation des normes sociales et à la mobilité sur le marché du travail** en lien avec les besoins et les secteurs d'activité impliqués des pays et l'agenda du travail décent (emploi, conditions de travail, protection sociale et normes).

3.3.2. Moyens de mise en œuvre

Au niveau bilatéral :

Mobiliser les instruments financiers de l'AFD en appui aux dispositifs et politiques publics pour des emplois de qualité et des dispositifs équitables, favorisant un ancrage territorial fort (bassins d'emplois) et des démarches participatives.

Appuyer le développement d'échanges entre les acteurs français, publics et privés, et les pays partenaires sur les politiques d'insertion des jeunes, notamment en s'appuyant sur l'action extérieure des collectivités territoriales.

Animer le dialogue sectoriel entre ministères pour relayer efficacement les positions françaises dans toutes les instances internationales pertinentes.

Veiller à la localisation géographique des projets visant à améliorer l'employabilité des jeunes, afin d'assurer que les jeunes vivant en zones rurales bénéficient d'au moins 50% des projets mis en œuvre par les opérateurs du MAEDI.

Poursuivre l'appui aux programmes de mobilité des jeunes comme levier d'insertion dans l'emploi.

Au niveau multilatéral :

Encourager et appuyer l'identification et la diffusion des bonnes pratiques pour soutenir l'employabilité des jeunes à travers la participation de la France à des coalitions multi-acteurs associant Etats et gouvernements, bailleurs multilatéraux, secteur privé et organisations de jeunes.

Encourager la mutualisation des moyens de l'équipe France pour accroître l'effet de levier des engagements français dans ce secteur.

Dans le cadre du G20, poursuivre la mobilisation en faveur du développement des ressources humaines et de l'emploi des jeunes, et veiller à conserver un objectif ambitieux relatif à l'emploi des jeunes.

3.3.3. Indicateurs de performance

Contribuer à la diminution du nombre de jeunes ne suivant ni études ni formation (NEET^{xxii}).

Moyens de suivi : publications de l'Organisation internationale du travail.

Un nombre plus important de pays partenaires disposent de politiques visant à une meilleure insertion des jeunes vers l'emploi de qualité (par exemple : dispositifs d'insertion par l'activité économique, observatoires pour l'emploi des jeunes, etc.) notamment pour les jeunes femmes.

Moyens de suivi : documents nationaux de politiques et évaluation genrée.

Nombre et localisation urbain/rural des projets soutenus par l'AFD ou mis en œuvre par les opérateurs publics français concernés.

Moyens de suivi : rapports annuels des opérateurs concernés



Mécanisme de suivi et de redevabilité

La France assurera le suivi de cette stratégie pour identifier les marges de progression et les éventuelles réorientations à y apporter en fonction des évolutions du contexte.

Elle évaluera l'atteinte des objectifs définis en se basant principalement sur les **indicateurs ODD**. Le suivi des contributions françaises pour la réalisation de ces objectifs sera dans un premier temps calculé sur la base de l'APD de la France dans le secteur. Des discussions sont en cours au sein du CAD de l'OCDE afin de déterminer la méthodologie permettant d'analyser les dépenses effectuées pour chacun des ODD via l'APD.

Dans un second temps, les contributions financières françaises pourront être appréciées à travers le nouvel indicateur de Soutien public total pour le développement durable (TOSSD), au spectre plus large que l'APD. Ce nouvel indicateur a notamment été proposé aux services statistiques des Nations unies en vue de suivre le financement des ODD. Il reflètera davantage la vision globale et exhaustive du financement du développement promue par le Programme d'action d'Addis-Abeba.

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, en tant que pilote de l'action internationale de la France, réunira annuellement un Comité de pilotage de la stratégie pour en faire le bilan avec la participation des ministères techniques concernés et des opérateurs concernés. Il associera également les représentants de la société civile, du secteur privé et des collectivités territoriales.

La première réunion du comité de pilotage permettra de définir avec précisions les modalités concrètes de rapportage et de suivi des indicateurs de la stratégie par opérateur public français et la définition des procédures nécessaires à une coordination interministérielle efficace.

Notes

- ⁱ *Rapport mondial de suivi de l'éducation 2015*. 2015, Paris, Unesco.
- ⁱⁱ Equipe du *Rapport mondial de suivi de l'éducation*. *Leaving no one behind: How far on the way to universal primary and secondary education?* Policy Paper27, juillet 2016.
- ⁱⁱⁱ Ibid
- ^{iv} Unesco. *Rapport mondial de suivi de l'éducation 2013/2014*. 2014, Paris, Unesco.
- ^v UNICEF, *Afrique - Génération2030*. 2015, New York, UNICEF.
- ^{vi} *Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030*, septembre 2015.
- ^{vii} Huang et al, 2009. Evans et Rose, 2012. Aslam, Bari et Kingdom, 2012. Fjelde et Ostby, 2012.
- ^{viii} L'approche par cycle de vie suppose que les individus font face au cours de leur existence à des étapes successives de passage et/ou de rupture (dont les implications sont diverses en fonction du sexe, du niveau de revenu, de l'appartenance à un groupe marginalisé, etc.). Prendre en compte les besoins et aspirations, les comportements et les attitudes, et les obstacles spécifiques à chaque âge de la vie permet de développer des réponses sur mesure. En matière d'éducation par exemple, le passage à l'adolescence peut conduire à un risque accru de déscolarisation. Identifier, élaborer et mettre en œuvre des actions programmatiques visant à répondre aux attentes et risques des jeunes filles et des jeunes garçons (par exemple, bourses pour la poursuite d'études, sensibilisation aux risques de violence de genre, prévention des grossesses, orientation renforcée vers les voies de formation professionnelle, etc.) contribue à la mise en place en politiques publiques plus efficace car ciblant une opportunité ou un risque particuliers.
- ^{ix} Les partenariats publics-privés sont ici définis comme consistant à associer les autorités publiques et des agents privés pour concevoir, financer, construire, gérer ou préserver un projet d'intérêt public. Ils supposent un partage des responsabilités et de propriété entre le gouvernement et le secteur privé, garanti par un contrat de longue durée.
- ^x Rapport Attali. *Francophonie et francophilie, moteurs de croissance durable*. 2014.
- ^{xi} La France aligne le suivi de sa contribution à la réalisation des objectifs au cadre final de rapportage et de suivi que sont les indicateurs des ODD.
- ^{xii} La note 1 indique que l'égalité de genre est un objectif important mais secondaire du projet. La note 2 signifie que l'égalité de genre est l'objectif principal du projet et que celui-ci n'aurait pas été entrepris sans cela.
- ^{xiii} Plan d'action du gouvernement Développement et numérique 2015-2017. Celui-ci vise à donner une impulsion décisive en faveur d'une meilleure exploitation du potentiel numérique dans les pays en développement, pour faire mieux, aller plus loin et structurer une réponse à la hauteur des enjeux. L'un des objectifs est en particulier d'éduquer, former les jeunes et soutenir la Francophonie par le numérique.
- ^{xiv} Y compris dans le cadre du suivi de l'ODD 4 sur l'éducation tout au long de la vie.
- ^{xv} Conformément aux engagements de la France lors du Sommet des pays G7 à Elmau en juin 2015.
- ^{xvi} France Stratégie. *L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie*. Paris, septembre 2016. Rapport remis au ministre des Affaires étrangères et du Développement international et au secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- ^{xvii} Institut des Statistiques de l'Unesco.
- ^{xviii} Unesco. *Rapport mondial de suivi de l'éducation 2013*. Paris, Unesco, 2013.
- ^{xix} *Pour une société apprenante : propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur*. MENESR, septembre 2015.
- ^{xx} Solutions for Youth Employment. <https://www.s4ye.org/>. S4YE est un fonds fiduciaire de la Banque mondiale rassemblant acteurs publics et privés.
- ^{xxi} L'Organisation internationale du travail estime que 60 millions d'emplois pourraient être créés grâce à l'adaptation au changement climatique, principalement dans les pays émergents.
- ^{xxii} NEET : not in education, employment or training. Désigne la part des jeunes qui ne suivent ni études ni formation, n'ont pas d'emploi et ne sont pas dans une démarche de recherche d'emploi.